

Séance du 9 avril 2021

Lecture par M. LEVEQUE de la précédente réunion

Intervention de Monsieur DRUON, Grand-Est pour la pose de la fibre optique sur la commune

Le Conseil Municipal :

FIXE à l'unanimité la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte Départemental pour l'informatisation communale à 925 € pour la commune de Châtel-sur-Moselle pour l'année 2021

- FIXE à l'unanimité les taux des taxes locales comme suit ;

- Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : **11,10 %** à laquelle s'ajoute le taux départemental de 25.65% soit un total de 36.75%
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : **20,62 %**

DECIDE à 12 POUR, 3 CONTRE et 4 ABSTENTIONS de se retirer du dispositif zéro chômeur de longue durée à compter de l'année 2021.

DECIDE à 16 POUR et 3 CONTRE d'aliéner au profit de Madame et Monsieur MARCOLET une bande de terrain derrière la parcelle section C n° 520 en continuité de la parcelle de son voisin appartenant au domaine privé de la commune de Châtel sur Moselle

AUTORISE Madame et Monsieur MARCOLET à faire intervenir à sa charge un géomètre pour réaliser le découpage parcellaire

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer l'acte à intervenir auprès de Me CUNRATH, Notaire à Châtel sur Moselle

DIT que le prix de cession est fixé à 10€/m² hors frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

DECIDE à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la demande de Me MATHIEU, notaire à Charmes pour les parcelles cadastrées section AB n° 61 de 74 ca située 27 Quai Jean Jaurès et section AE n° 143 de 8 a 30 ca située lieudit le Grand Pré pour un prix fixé à 76 000.00 €.

DECIDE à l'unanimité la création de 2 avancements de grade d'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, 1 avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et de et 1 avancement de grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles et la suppression de 2 grades d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe, 1 grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et un grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} juin 2021.

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

FIXE à l'unanimité comme suit le tableau des effectifs de la Commune :

Filière Administrative			
Attaché	1	Titulaire TC	
Adjoint Administratif Principal			
1 ^{ère} classe	2	Titulaire TNC	34 h et 30.5 h
Adjoint Administratif Territorial	1	Titulaire TNC	30 h

Filière Technique			
Adjoint technique	1 Titulaire	TNC	28 h
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	2 Titulaire	TNC	28 h
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1 Titulaire	TNC	31,50 h
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2 Titulaire	TC	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	2 Titulaire	TC	
Adjoint technique	1 Stagiaire	TNC	24 h

Filière Sanitaire et Sociale			
Agent Spécialisé Ecole Maternelle Principal 1 ^{ère} classe	1 Titulaire	TNC	28 h
Agent Spécialisé Ecole Maternelle (sous contrat)	2 Non Titulaire	TNC	28 h

Approuve à l'unanimité le budget FORET de l'exercice 2021

Budget FORET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	99 525.29 €	99 525.29 €
Investissement	1 600.00 €	1 600.00 €
TOTAL	101 125.29 €	101 125.29 €

Approuve à l'unanimité le budget PRINCIPAL de l'exercice 2021

Budget PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 965 221.16 €	1 965 221.16 €
Investissement	635 553.74 €	635 553.74 €
TOTAL	2 600 774.90 €	2 600 774.90 €

Questions diverses :

M. GUERIN détaille le plan de relance de la forêt en liaison avec ONF qui concerne les parcelles 16 et 17 pour reboisement de différents essences (projet pédagogique avec école pour arboretum et pour la parcelle 38 pas de résineux possible donc placeaux avec des pins de Russie (acacias)
Dossier de subvention en cours

M. BALDUCCI indique que les champs Golots se sont faits de manière numérique et qu'il est possible de voter sur le site internet de la commune.

2 courses cyclistes passeront sur la commune : le tour de la Mirabelle (29 mai) et le championnat cyclisme (en juin)

Mme LOMBART demande quand sera faite l'ouverture de la sortie de l'école élémentaire et demande la pose d'un panneau sur la route départementale.

M. BORNE fait remarquer qu'aucun élu ne représentait la commune à une réunion du G8. Madame la maire lui répond qu'on ne peut pas être à toutes les réunions et qu'elle ne peut pas se faire représenter par un adjoint qui n'y est pas autorisé.

Rappel : réunion PLU le 23 avril à 14 h en mairie

La séance est levée à 20h40